



**ACADÉMIE
DE LILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Nord

Inspection de Dunkerque-Wormhout

Inspection de Dunkerque-Wormhout

Affaire suivie par :
Maryse DEBERSIN
Inspectrice de Dunkerque-Wormhout
Tél : 03 28 50 34 80
Mél : ce.0594358s@ac-lille.fr

41, rue du Milieu
59190 HAZEBROUCK

Hazebrouck, le 17 septembre 2023

Madame DEBERSIN Maryse,
Inspectrice de l'Education Nationale

à

Mesdames les Directrices,
Messieurs les Directeurs,
Mesdames les Enseignantes,
Messieurs les Enseignants,
de la circonscription de Dunkerque Wormhout
Mesdames et Messieurs les membres du Rased

Objet : Note de service relative au suivi des élèves en difficulté de la circonscription Dunkerque-Wormhout

Emergement de tous les enseignants de l'école :

Nom Prénom	Signature	Nom Prénom	Signature

Cette note de service sera transmise à chaque enseignant de l'école.

Il est de la responsabilité de chacun de prendre connaissance de la note de service en utilisant le mode de communication et de transmission que vous jugerez le plus approprié.

Chaque note de service envoyée sera considérée comme lue et appliquée par le personnel enseignant.

1. Le suivi des enfants en fragilité et en difficulté

Depuis cinq ans sont à votre disposition différents outils vous permettant d'optimiser la prise en charge de vos élèves et de visualiser en équipe leur parcours. (*Fiche 4a : document de référence Directeurs « Prise en charge de la difficulté scolaire dans les écoles : quel projet, pour quel élève ? »*). Ce document indique une progressivité dans la réponse à apporter à chaque élève.

Tous les outils ont été réactualisés pour cette rentrée scolaire 2023-2024 sur le site.

a. Le PPRE (le Programme Personnalisé de Réussite Educative)

<https://eduscol.education.fr/cid50680/les-programmes-personnalisés-reussite-educative.html>

« *La difficulté, inhérente au processus même d'apprentissage, est prise en compte par chaque enseignant dans son action quotidienne en classe.* »¹

La première action est celle de l'enseignant face à la difficulté scolaire : elle se situe donc au niveau de la classe et de l'école. Lorsqu'un élève rencontre des difficultés qui persistent, il revient à l'enseignant de mettre en œuvre un PPRE (Niveau 2). Les membres du RASED ont rédigé une synthèse que vous pouvez consulter. (*Fiche 6a « Qu'est-ce qu'un PPRE ? »*).

Dans un second temps, si les aides mises en place au sein de la classe et de l'équipe ne suffisent pas, alors l'équipe peut solliciter les membres du RASED (niveau 3 de la *fiche 4a*). *Leurs interventions sont assujetties aux PPRE bilantés.*

Pour toute demande de suivi RASED, les PPRE mis en place seront systématiquement joints pour pouvoir envisager une intervention. *Le suivi sera prioritairement en **co-intervention** au sein de la classe.*

Sur le site de circonscription, dans la rubrique **mallette Enseignants**, vous trouverez les documents réactualisés nécessaires au suivi des élèves (*Fiche 6b PPRE / Fiche 6c Demande d'aide RASED : action de prévention et Fiche 6d Demande d'aide RASED : action de remédiation 2023-2024*)

Pour rappel, deux volets sont désormais distincts : un volet **Action de prévention à caractère collectif** et un second volet concernant la demande **RASED action de remédiation** qui vous est déjà familière. Une fiche guide a été conçue par les membres du RASED pour vous accompagner dans la rédaction du volet Action de prévention (*fiche 6e*).

Pour rappel, les demandes d'aide « action de prévention » ou « action de remédiation » doivent être transmises à la psychologue, l'enseignant spécialisé, copie à l'Inspection à l'adresse suivante ce.0594358s@ac-lille.fr Les premières demandes doivent arriver avant le 5 octobre, afin de pouvoir harmoniser les interventions.

b. Les conseils de cycle sur le suivi des élèves

Quatre temps de concertation sont consacrés aux élèves en difficulté et vous permettent en équipe de dresser :

Concertation 1 : un diagnostic école de rentrée avec prise en compte des évaluations CP et CE1, CM1.

¹ http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=81597

Concertation 2 : un point d'étape, l'évolution des besoins des élèves

Concertation 3 : la préparation des commissions maintien (anticipation). Dans le tableau, mettez en gras les propositions de maintiens et passages anticipés, afin de faciliter la lecture de la commission.

Concertation 4 : un diagnostic de fin d'année, anticipation année scolaire suivante.

Ces temps de concertation concernent **l'ensemble de l'équipe enseignante**. Le coordonnateur ULIS, est également un partenaire conseil essentiel dans la prise en compte des besoins spécifiques des élèves en difficulté.

Rappel : les élèves de TPS, PS, MS, n'ont pas lieu d'apparaître dans le tableau dans la mesure où il est logique qu'en début de scolarisation, ils ne maîtrisent pas encore les règles de sociabilisation et le langage oral. *Seuls les élèves de maternelle à besoins exceptionnels doivent donc y figurer.*

Les comptes rendus de ces 4 conseils de cycle centrés sur le suivi des parcours individualisés des élèves devront être systématiquement envoyés à l'Inspection. **Lors de ces temps de concertation, il est essentiel d'y associer les membres du RASED.**

(Fiche 5a Mallette Directeur ou dans la catégorie « RASED et élèves à BEP » « Suivi en conseil de cycle des élèves en difficulté 2023 - 202 »).

Le nom et prénom des élèves doivent y figurer (pas uniquement les initiales). Je vous demande une attention particulière lors de ces temps de concertation qui peuvent être programmés également le mercredi ou le samedi. Des regroupements d'école sont possibles, même nécessaires dans certains cas. (Maternelle/ Élémentaire ; RPI en complétant un document unique par le biais du coordonnateur)

Ce tableau de suivi des élèves servira également de support de travail lors des réunions RASED qui suivent chaque temps de concertation. **Les membres du RASED sont chargés de vous faire un retour personnalisé, si besoin, lors de leurs passages dans vos écoles, ou par mail ou par téléphone.**

Les comptes rendus des EE et ESS doivent également systématiquement être transmis à l'inspection et membres du RASED. Un outil collaboratif a été créé afin de regrouper toutes les informations concernant chaque suivi d'élèves. Veillez à identifier votre école sur chaque compte-rendu (numéro et nom de l'école / commune)

Toute situation spécifique doit être concertée avec le RASED. (Exemple : toute orientation vers un partenaire extérieur).

J'attire votre attention également sur le fait que toute hospitalisation d'un enfant doit être remontée au médecin scolaire afin d'envisager des adaptations adaptées. (En classe, SAPAD EMA).

Veillez trouver ci-joint le calendrier permettant de borner vos temps de concertation.

CALENDRIER SUIVI DES ELEVES EN DIFFICULTE - MIS A JOUR

CONCERTATION 1	CONCERTATION 2	CONCERTATION 3	CONCERTATION 4
ENTRE LE 25/09 ET LE 06/10	ENTRE LE 27/11 ET LE 08/12	ENTRE LE 14/02 ET LE 12/03 (vigilance vacances scolaires)	ENTRE LE 27/05 ET LE 07/06
ENVOI TABLEAUX le 06/10/2022	ENVOI TABLEAUX le 08/12/2022	ENVOI TABLEAUX + documents maintiens / passages le 12/03/2023	ENVOI TABLEAUX le 07/06/23

Une commission de circonscription, réunissant psychologues scolaires, référents, représentants du RASED, conseillers pédagogiques et inspecteur se réunira **courant mars-avril** afin d'examiner chaque demande exceptionnelle de maintien en élémentaire.
Les demandes d'anticipation seront également étudiées.

Un document "Suivi individuel d'élèves à besoins éducatifs particuliers" est proposé à chaque enseignant sur le site de la circonscription (*fiche5b mallette Enseignant Fiche individuel de suivi de l'élève à besoins éducatifs particuliers*). Il s'agit d'un document individuel et interne qui a vocation à accompagner le parcours de l'élève concerné.

c. L'équipe éducative :

Tout aménagement de la scolarité de l'élève passe par une formalisation en Equipe Educative élargie avec présence d'un membre du RASED et une demande d'avis de l'IEN.

Je vous rappelle que le maintien est un acte exceptionnel. Lorsque vous demandez un aménagement de l'emploi du temps d'un élève, il ne peut être que périodique et également à la marge, l'objectif étant de permettre à l'élève de consolider ses acquis et rejoindre son niveau de classe.

Vous trouverez également le modèle d'invitation aux réunions d'équipe éducative à utiliser obligatoirement lorsque vous souhaitez la présence d'un membre de l'équipe de circonscription. Il est important d'anticiper afin de bénéficier de la disponibilité de l'équipe de circonscription. Ce même document est à utiliser (en le modifiant) pour les invitations aux réunions d'Equipe de Suivi de Scolarité (ESS) dans les mêmes conditions (*fiche 7b demande EE IEN*). Il est nécessaire de transmettre avant toute Equipe Educative les éléments permettant de cerner la problématique (PPRE, Compte rendu des précédentes EE...).

Concernant les demandes de PAP (niveau 4) : après consultation du RASED, le directeur monte le dossier à transmettre au médecin scolaire en utilisant obligatoirement le document de saisine fourni (*Fiche 8a*). Ce document vous permettra d'assurer une traçabilité des dossiers et vous assurera d'une réponse écrite du médecin scolaire quant à son traitement. Le dossier de saisine du médecin scolaire ne doit être envoyé uniquement s'il est complet. Les bilans psychologiques et orthophoniques seront transmis sous pli cacheté avec la mention "CONFIDENTIEL - MEDICAL".

Pour tout besoin particulier, vous joindrez le médecin scolaire en indiquant bien les coordonnées de votre école et celles de l'enfant concerné de manière à rendre plus efficace la communication.

Mail du Dr DELOBEL : CMS de Wormhout : cms-wormhout@ac-lille.fr

2. Composition des membres du RASED

Tous les postes des enseignants spécialisés du RASED de la circonscription **sont pourvus et sont opérationnels**. Il en est de même pour les postes de psychologues.

RASED – CIRCONSCRIPTION DE DUNKERQUE-WORMHOUT

Année scolaire 2023/2024

Secteur de collège	Enseignante spécialisée (E)	Enseignante spécialisée dominante relationnelle	à PSY EN	Secteur d'intervention
BOURBOURG	Jessica Le Clainche jessica.sylva@ac-lille.fr	Aurore Lescieux Aurore.lescieux1@ac-lille.fr	Catherine Papoz Catherine.papoz@ac-lille.fr 03 28 22 95 30	Bourbourg Saint Georges sur l'Aa Spycker
BOURBOURG	Jessica Le Clainche jessica.sylva@ac-lille.fr	Aurore Lescieux Aurore.lescieux1@ac-lille.fr	Amélie Moreaux amelie.moreaux@ac-lille.fr 07 70 40 14 70	Brouckerque Cappellebrouck Drincham Looberghe St Pierrebrouck
WATTEN	Nathalie Dubois nathalie.dubois13@ac-lille.fr	Aurore Lescieux Aurore.lescieux1@ac-lille.fr	Amélie Moreaux amelie.moreaux@ac-lille.fr 07 70 40 14 70	Broxeele Holque Lederzeele Merckeghem Millam Nieurllet Saint Momelin Volckerinchove Watten
CASSEL	Nathalie Dubois nathalie.dubois13@ac-lille.fr	Aurore Lescieux Aurore.lescieux1@ac-lille.fr	Sarah Norreel sarah.norreel@ac-lille.fr 06 52 56 14 33	Rubrouck
CASSEL	David Fagoo david.fagoo@ac-lille.fr	Aurore Lescieux Aurore.lescieux1@ac-lille.fr	Sarah Norreel sarah.norreel@ac-lille.fr 06 52 56 14 33	Arneke Bavinchove Buysscheure RPI 1 Noordpeene RPI 1 Ochtezeele RPI 1 Cassel Hardifort RPI 2 Oxelaere RPI 2 Wemaers Cappel RPI 2 Zermezeele RPI 2 Ste Marie Cappel / Zuytpeene
WORMHOUT	Nathalie Dubois nathalie.dubois13@ac-lille.fr 06 83 04 00 26	Aurore Lescieux Aurore.lescieux1@ac-lille.fr	Amélie Moreaux amelie.moreaux@ac-lille.fr 07 70 40 14 70	Bollezeele Esquelbecq Zegerscappel
WORMHOUT	David Fagoo david.fagoo@ac-lille.fr	Aurore Lescieux Aurore.lescieux1@ac-lille.fr	Sarah Norreel sarah.norreel@ac-lille.fr 06 52 56 14 33	Herzeele Ledringhem Wormhout



**ACADÉMIE
DE LILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Nord

Inspection de Dunkerque-Wormhout

Madame LESCIEUX, enseignante spécialisée à dominante relationnelle sera sollicitée pour des interventions dans le E ou le G en fonction des besoins. En fonction des besoins identifiés, des ajustements sont donc probables.

3. Composition des professionnels de santé

Coordonnées Médecin et infirmières scolaires

Mme DELOBEL Valérie : Médecin EN.

Mail (**pour le RASED et les directeurs uniquement**) :

valerie.delobel@ac-lille.fr

Tél pro : 06 10 67 25 02

Pour les familles et mairies :

Mail : cms-wormhout@ac-lille.fr

Tél CMS : 03 28 62 81 60

Tél secrétaire : 06 83 44 78 87

Mme PATIN Anne-Sophie : Infirmière EN Collège Jean Jaurès BOURBOURG

Mail : anne-sophie.patin1@ac-lille.fr

Tel : 03.28.65.96.96 Ligne 326

Mme PRUD'HOMME Laura : Infirmière EN Collège Robert le Frison CASSEL

Mail : infirmierie.0594872A@ac-lille.fr

Tel : 03.28.42.97.34

Mme VERBEKE Annie: Infirmière EN Collège du Houtland WORMHOUT

Mail : annie.verbeke@ac-lille.fr

Tel : 03.28.65.89.48

Mme BRICHE Pauline: Infirmière EN Collège J. Prévert WATTEN

Mail : pauline.briche@ac-lille.fr

Tel : 03.21.88.11.86

Pour toute question par rapport à ces documents, Mesdames DESCHILDT ET PARIS restent à votre disposition.

L'inspectrice de l'Education nationale


Mme-DEPERSIN